

Séance du 21 mars 2019

Convocation : 14 mars 2019

L'an deux mil dix neuf le vingt et un mars à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame le Maire.

Étaient présents : Madame POMEON Nathalie, Monsieur MONNET Gilles, Monsieur EXERTIER Pascal, Monsieur THIBAUD Alain, Monsieur LAMBERT Dominique, Monsieur DENCHE Pascal, Monsieur FLEURET Hubert, Madame CORDEL Sophie, Madame VOINOT Valérie,

Absents : Monsieur EXERTIER Benoit, Madame CAILLOD Catherine, Monsieur CHASSANDE-BARRIOZ Bernard, Monsieur BRACCO Arnaud.

Excusés : Monsieur Bertrand EXERTIER donne procuration à Madame Sophie Cordel, Madame FAYOLLE Myriam donne procuration à Madame Nathalie Poméon.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie Poméon

### 1 - Comptes de gestion 2018 :

Le conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats; le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au budget 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 2 - Comptes administratifs 2018 :

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Gilles Monnet, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Madame Nathalie Poméon, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

- **Compte administratif budget principal 2018 :**

<b>LIBELLE</b>	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2017</b>	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2018</b>	<b>TRANSFERT OU INTEGRATION</b>	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2018</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>64.502,67</b>	<b>4.466,23</b>	<b>32.307,97</b>	<b>101.276,87</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>- 43.711,21</b>	<b>78.818,43</b>	<b>- 30.697,10</b>	<b>4.410,12</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>20.791,46</b>	<b>83.284,66</b>	<b>1.610,87</b>	<b>105.686,99</b>

Après avoir délibéré, avec 10 voix pour, le conseil déclare que le compte administratif est conforme au compte de gestion 2018.

### 3 - Affectation des résultats 2018 :

- **Affectation du résultat du budget principal 2018**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2018 pour prise en compte à l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, décide d'affecter comme suit les résultats des différents budgets :

- Budget principal : 2019	
- Restes à réaliser 2018 en dépense :	37.000,00
- Excédent de fonctionnement 2018 :	4.410,12
- Excédent d'investissement 2018 :	101.276,87
- Affectation au compte 1068	0,00

● **Produit des trois taxes communales :**

Madame le Maire rappelle le montant des taux votés pour l'année 2018 :

- ❖ Taux taxe d'habitation : **7,42%%**
- ❖ Taux foncier bâti : **13,23%%**
- ❖ Taux sur le foncier non bâti : **55,95%**.

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux en 2019.

Après avoir délibéré, avec 1 abstention, 2 voix pour l'augmentation et 8 voix contre l'augmentation des taux, les taux sont reconduits.

**4-Budget Primitif 2019 :**

Le Conseil municipal vote à l'unanimité et par **chapitre** le budget principal 2019 en section d'investissement et de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

Libellés	Dépenses	Recettes
<i>Section fonctionnement</i>	487.475	487.475
<i>Section d'investissement</i>	200.631	200.631
<b>Totaux</b>	688.106	688.106

**5 - Modification statuts SDES:**

Le Maire informe les élus des modifications statutaires du SDES, le changement de l'adresse du siège social, l'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, l'introduction de compétences optionnelles supplémentaires permettant le cas échéant d'adapter les statuts aux évolutions potentielles tant réglementaires que circonstancielles.

Après avoir écouté l'exposé, les élus, à l'unanimité, entérinent les modifications des statuts de SDES.

**6 - Energie solaire : nouvelles proposition de la Communauté de Communes :**

Le Maire fait part de la nouvelle application mise en place par la Communauté de Communes : le cadastre solaire, qui permet d'évaluer le potentiel de l'utilisation de l'énergie solaire pour chaque bâtiment ou pavillon.

Le lien est <https://coeur-de-savoie.cadastre-solaire.fr/>, il est utilisable par tous les habitants.

**7 - Election européennes:**

Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai. Le bureau des élections sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00.

Le maire demande aux élus de s'inscrire au bureau de vote.

- 8 h - 12 h : Hubert Fleuret, Pascal Exertier, Bertrand Exertier
- 12 h - ~~13~~ h : Dominique Lambert, Nathalie Poméon, Gilles Monnet,

Dans l'attente d'autres inscriptions.

**8 - Beffroi de l'Eglise - Complément devis Bodet :**

Le Maire fait part du devis supplémentaire concernant le remplacement d'abat-sons qui sont en très mauvais état.

Le montant du devis supplémentaire est de 6.582 € HT.

A l'unanimité, les élus donnent leur accord.

Le devis sera envoyé au conseil départemental au service FDEC, pour l'octroi d'une subvention.

**9 - Devis entretien terrain de foot :**

Le Maire fait part du devis de la Coseec pour l'entretien des deux terrains de football : 9.302,02 € TTC

Les élus à l'unanimité donnent leur accord.

**10 - Modification simplifiée du PLU :**

Le Maire fait part du devis de l'urbanisme chargée de la modification simplifiée du PLU.

Il s'agit de Caroline METIFIOT de "Terre d'urbanisme" qui a rédigé la révision du PLU.

Le devis est de 1.350 € H.T.

animité, les élus donnent leur accord, les honoraires seront imputés sur l'opération 109.

**Divers :**

- Mise en accessibilité des bâtiments communaux : A la demande du Préfet, les aménagements faits devront être listés et envoyés en Préfecture pour signifier aux services préfectoraux que les engagements entérinés en 2018 sont tenus :
- En 2019, l'employé communal sera chargé des travaux pouvant être réalisés par lui, comme l'installation de panneaux podotactiles, de caillebotis règlementaires, changement des lampes.
  - les élus doivent trouver un 2ème architecte pour répondre à l'étude intégrant non seulement l'accessibilité des bâtiments communaux mais également la reconstruction de la "salle des fêtes-mairie-bibliothèque-cantine scolaire", afin d'en optimiser l'exploitation et d'en améliorer la consommation énergétique, comme il l'avait été décidé lors du conseil municipal du 11/10/2018. Le Préfet sera informé de ces études.
  - La commission des travaux sera réunie pour décider de l'aménagement de la place handicapée au parking du cimetière.
- Lecture du courrier de Madame RAYNAUD, qui a été reçue par Madame le Maire. Elle fait part des nuisances sonores apportées par l'aire de jeux mais surtout par l'utilisation de la salle polyvalente. Une affiche sera réalisée pour sensibiliser la population qui fréquente l'aire de jeux et la salle polyvalente. Il est rappelé que la sonorisation de la salle polyvalente doit être coupée à 3h00 comme indiquée dans le contrat de location. Un panneau "interdiction de fumer" sera également installé dans l'aire de jeux.
- Un portillon sera installé à l'entrée de l'aire de jeux
- A la demande des riverains et en raison de la dangerosité des carrefours, un miroir sera installé au carrefour de la route de la plaine et la RD 923, ainsi qu'au carrefour de la route de la maladière et la RD 923. Il sera donc nécessaire d'installer un panneau "STOP" aux deux routes citées pour respecter la législation. En agglomération, cette compétence relève du maire au titre de son pouvoir de police de la circulation, un arrêté municipal sera donc établi par le Maire.
- un certificat administratif sera rédigé, à la demande de Jean-Louis Exertier pour autoriser l'installation d'un forage sur une nouvelle parcelle au lieu dit "mas de Coise", la police de l'eau et la DDT ayant donné leur accord.
- Lecture du courrier du Football Club de Laissaud. Celui-ci demande que la subvention octroyée par la commune en janvier soit réévaluée à la hausse. Le maire rappelle que la subvention a été diminuée de moitié en raison de l'investissement nécessaire en matériel pour la tonte des terrains de foot qui était assurée jusqu'alors par un bénévole du club. S'agissant de terrains communaux, l'employé communal est dorénavant chargé de la tonte. Il ne sera pas donné suite à la demande cette année.
- Lecture du dernier compte rendu
- La date du jeudi 16 mai est retenue pour la prochaine réunion

La séance se termine à 22 h 57

Le Maire Nathalie Poméon



